Syndicat Mixte Ouvert CHARENTE NUMERIQUE 31 boulevard Emile Roux

CS 60 000

16917 ANGOULEME Cedex 9 SIRET: 200 070 639 00014

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du jeudi 26 septembre 2019

N° de délibération : 2019-21-CS	
CADRE:	Fonctionnement
OBJET:	Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 6 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 14H30, le Comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Repré- senté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE			x	
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		x		Pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ
M. Jonathan MUÑOZ	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN			X	
M. François ELIE			X	
M. Alain THOMAS		х		M. Christophe RAMBLIERE, suppléant
M. Bernard DUPONT	Х			
M. Jean-Paul ZUCCHI		x		Pouvoir donné à M. Bernard MAUZÉ
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD		X		M. Patrick EPAUD, suppléant
M. Christian VIGNAUD		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Dominique de CASTELBAJAC	x			
M. Didier BERTRAND	Х			
M. Gérard SORTON	Х			

Quinze délégués étant présents ou représentés, représentant trente-sept droits de vote sur quarante-huit (77,1 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que l'ensemble des documents (ordre du jour, rapports de présentation, tableaux récapitulant les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Comité syndical) nécessaire à la tenue de la séance du 6 juin 2019 ont été transmis aux élu(e)s lors des convocations le 29 mai 2019 ;

Considérant que les délibérations du dernier Comité syndical ont été transmises au contrôle de légalité et publiées par voie d'affichage ;

Considérant qu'il convient désormais que le Comité syndical soit saisi pour adopter le procès-verbal joint au présent rapport de la séance du 6 juin 2019 ;

DECIDE d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 6 juin 2019.

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE				X
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD	x			
(pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ)	^			
M. Jonathan MUÑOZ	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN				X
M. François ELIE				X
M. Christophe RAMBLIERE	х			
Suppléant de M. Alain THOMAS	^			
M. Bernard DUPONT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	x			
(pouvoir donné à M. Bernard MAUZE)				
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	х			
Suppléant de M. Joël PAPILLAUD	^			
M. Eric COUVIDAT	х			
Suppléant de M. Christian VIGNAUD	1-75-1.75%			
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

Madame Marie Henriette BEAUGENDRE et Messieurs Xavier BONNEFONT, Jean-Michel BOLVIN et François ELIE sont absents, non-représentés.

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique

Jacques CHABOT

3/3

Reçu en préfecture le 09/10/2019

ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

Affiché le



Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE** 31 boulevard Emile Roux

CS 60 000

16917 ANGOULEME Cedex 9 SIRET: 200 070 639 00014

<u>Proçès verbal du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE</u> <u>du 6 juin 2019</u>

Date de la convocation : 29 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 6 juin à 14H30, le Comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Repré- senté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE			x	
M. François BONNEAU	X - N'a pas pris part au vote des délibérations n°2019-18-CS et n°2019-20-CS			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT		x		Mme Florence PECHEVIS, suppléante
Mme Catherine PARENT	x			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			×	
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ		x		Mme Joëlle AVERLAN, suppléante
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	x			
M. François ELIE		x		M. André BONICHON, suppléant
M. Alain THOMAS		x		M. Christophe RAMBLIERE, suppléant
M. Bernard DUPONT		X		M. Bernard MAUZE, suppléant
M. Jean-Paul ZUCCHI	×		Absent pour les délibérations n°2019-8-CS et n°2019-9-CS	
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Dominique de CASTELBAJAC		X		Mme Maryse BOUCHER- PILARD, suppléante
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Envoyé en préfecture le 09/10/2019 Recu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

Pour cette séance, le Comité syndical est constitué de :

- 9 élu(e)s présents et 7 délégué(e)s représentés, représentant un total de 38 voix pour les points 1 et 2 de la séance (gouvernance et délégation du Comité syndical au Président) et les délibérations 2019-8-CS et 2019-9-CS;
- 10 élu(e)s présents et 7 délégué(e)s représentés, représentant un total de 34 voix pour les délibérations 2019-18-CS et 2019-20-CS ;
- 10 élu(e)s présents et 7 délégué(e)s représentés, représentant un total de 39 voix pour les délibérations 2019-10-CS à 2019-17-CS, la délibération 2019-19-CS et les points 4 et 5 (avancement; brèves et questions diverses.)

Constatant que le quorum est atteint, le président du Syndicat, M. Jacques CHABOT, ouvre la séance à 14h30 et présente l'ordre du jour.

1- Gouvernance:

Le Président informe le Comité syndical que tous les membres du collège SDEG 16 du Comité syndical ont été désignés par le bureau du SDEG 16.

2- <u>Délégation du Comité syndical au Président</u>:

Le Président indique que le Comité syndical lui a délégué une partie de ses attributions et qu'il doit rendre compte de l'exécution des attributions ainsi déléguées.

C'est dans cet objectif que 3 tableaux récapitulant les décisions prises par le Président sur la période de février à mai 2019 pour les marchés publics et les agréments des sous-traitants et de décembre 2018 à mai 2019 pour les opérations de mutualisation d'infrastructure ont été transmis lors des convocations aux membres du Comité syndical le 29 mai 2019.

Les documents transmis n'appelant pas d'observations ni de réserves de la part de l'Assemblée, le Comité syndical prend acte des décisions prises par le Président de Charente Numérique dans le cadre de sa délégation générale de compétences, telles que mentionnées en annexe (cf : tableaux 1, 2 et 3) du présent procèsverbal.

3- Délibérations:

- Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 7 mars 2019 (n° 2019-8-CS) :

Le Président rappelle que le compte-rendu de séance a été transmis à l'ensemble des déléqué(e)s avec les convocations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 09/10/2019 Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

- Accord de confidentialité relatif à l'arrivée d'Orange sur le réseau pris en exploitation par la SPL NATHD (n° 2019-9-CS) :

Le Président rappelle qu'un point régulier sera fait sur la présence des opérateurs. Il précise qu'Orange s'était engagé à venir sur le réseau exploité par la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (SPL.)

M. Mathieu HAZOUARD indique que la SPL a signé un accord de confidentialité avec la société Orange relatif à l'arrivée de cet opérateur sur le réseau pris en exploitation par la SPL pour commercialiser ses services auprès des clients finaux.

Cet accord prévoit que la SPL doit communiquer ledit accord à chacun de ses actionnaires afin de leur faire signer.

Le Président précise qu'il est important que la commercialisation des premières prises soient concomitantes avec la présence d'Orange sur le réseau FttH.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Augmentation du capital de la SPL NATHD (n° 2019-10-CS) :

Le Président explique les causes de cette augmentation en faisant un rappel des conditions de l'élargissement de la SPL. Les primo-adhérents de la SPL avait voté un capital de 5,1 M€, réparti entre trois départements (CD 24, CD 40 et CD 47). L'élargissement s'est fait par revente d'actions (+ 4 autres départements : CD 16, CD 19, CD 23 et CD 87) et il avait été convenu d'une sorte de « clause de revoyure », une fois la vision du modèle économique plus nette.

Il souligne que les besoins de trésorerie de la SPL se caractérise par deux types de coûts : des coûts fixes, indépendants du nombre de prises livrées et des coûts variables (rémunération de LFNA), en fonction du nombre de prises remises en affermage par les SMO.

Les recettes couvrent à terme ces dépenses par la commercialisation, mais à court terme, plus on remet de prises, plus le besoin de financement augmente.

Le retard dans la livraison des prises au niveau de la SPL a également augmenté le besoin de financement initial.

C'est dans ce contexte que la SPL propose aux Syndicats de voter une augmentation globale du capital de 10,5 M€ (soit 1,5 M€ pour Charente Numérique, Périgord Numérique, Lot-et-Garonne Numérique, le Syndicat d'électricité des Landes et 4,5 M€ pour DORSAL qui regroupe 3 départements) qui sera libérée par quart, selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 2019 : 2 625 000 € soit 7 fois 375 000 € ;
- 2020 : 2 625 000 € soit 7 fois 375 000 € ;
- 2021 : 2 625 000 € soit 7 fois 375 000 € ;
- 2022 : 2 625 000 € soit 7 fois 375 000 €.

Envoyé en préfecture le 09/10/2019 Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

Il est précisé que si les recettes prennent le relai suffisamment tôt, une partie des appels ne seront pas effectuée, et le capital sera alors réduit. Le Président souligne également que la Région finance 50 % de la participation des Syndicats mixtes ouverts au capital de la SPL.

M. Mathieu HAZOUARD rappelle que les perspectives de commercialisation sont très encourageantes mais constate qu'il y'a des retards sur l'ensemble des réseaux français et qu'il est nécessaire de procéder à cette augmentation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Avenant n° 5 à la convention de DSP conclue entre Charente Numérique et la SPL NATHD (n° 2019-11-CS) :

Charente Numérique a confié, par le biais d'une convention de Délégation de Service Public, l'exploitation et la commercialisation de son réseau très haut débit en fibre optique à la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (SPL NATHD), dont il est actionnaire. Cette convention a été signée le 7 septembre 2017 par le Président de Charente Numérique pour une durée de quinze ans et six mois.

Le Président indique que les avenants du contrat de DSP sont réguliers. L'avenant soumis à l'approbation du Comité syndical porte sur des éléments de contractualisation techniques (règles d'ingénierie, règles de nommage des éléments du réseau, référentiel Gr@ce THD.)

M. Gabriel GOUDY, Directeur de la SPL, rappelle que l'avenant doit permettre une prise en exploitation plus rapide des prises optiques. M. Pierre DEBESSON, Directeur de Charente Numérique précise qu'il sera proposé au Comité syndical du fait des modifications régulières du catalogue tarifaire et des règles d'ingénierie au moins un avenant par an.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Modification des statuts de la SPL NATHD (n° 2019-12-CS) :

Comme évoqué supra, le capital social de la SPL NATHD est porté de 5,1 M€ à 15,6 M€ (+ 10,5 M€).

C'est dans cette perspective que par une délibération en date du 3 mai 2019, le Conseil d'administration de la SPL NATHD a décidé de convoquer l'Assemblée générale extraordinaire pour se prononcer sur la modification des statuts de la SPL.

Le Comité syndical de Charente Numérique doit approuver la modification des statuts pour que son représentant puisse donner son accord lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 09/10/2019 Recu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

- Rapport annuel de la SPL NATHD (n°2019-13-CS) :

Le Président rappelle que Charente Numérique et la SPL NATHD ont signé un contrat de Délégation de Service Public (DSP.) La loi impose au délégataire de produire un rapport annuel et au délégant de l'examiner en Comité Syndical.

- M. Mathieu HAZOUARD indique que c'est la première fois que ce rapport annuel de DSP est présenté et qu'il contient des éléments de bilan d'activité intéressant pour les membres du Comité syndical. Il précise que la SPL a signé avec 15 opérateurs ce qui permettra aux abonnés d'avoir un véritable choix au niveau des offres.
- M. Gabriel GOUDY indique que ce rapport concerne l'activité de la SPL au titre de l'année 2018 et il est proposé de prendre acte du rapport présenté par la SPL au Comité syndical.

Le Président souligne la complémentarité du travail réalisé entre les SMO et la SPL qui donne lieu à une collaboration et des échanges réguliers pour assurer une bonne commercialisation des prises optiques.

Le Comité syndical prend acte des termes du rapport annuel 2018 de la SPL NATHD.

- Création, suppression d'emplois et actualisation du tableau des effectifs du Syndicat (n°2019-15-CS) :

La délibération soumise à l'approbation du Comité syndical propose la création de deux postes (Directeur en catégorie A+ ou A et assistant contrôleur des travaux) et la suppression de deux postes (Directeur sur le grade d'ingénieur principal et ingénieur apprenti.)

Il s'agit ici de de tenir compte des délais et contraintes de recrutement pour assurer à terme le remplacement du Directeur de Charente Numérique qui fera valoir ses droits à la retraite à échéance de son nouveau contrat mais également de renforcer les équipes techniques dans le cadre du déploiement du réseau.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

 RIFSEEP filière technique pour les agents de Charente Numérique (n° 2019-14-CS) :

Le Président rappelle les éléments constitutifs du RIFSEEP qui se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE), tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle (part fixe, indemnité principale fixe du dispositif);
- d'un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et la manière de servir (part variable, indemnité facultative à titre individuel.)

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le

ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

Charente Numérique a déjà adopté un RIFSEEP, basé uniquement sur l'IFSE. Il s'agit désormais de préciser les montants maximums de l'IFSE et du CIA pour tous les emplois existant au sein de Charente Numérique.

M. Emmanuel GRAVETTE précise que le projet de délibération a reçu un avis favorable du comité technique du Centre de gestion de la Charente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget principal - DM1 2019 (n° 2019-16-CS) :

Le Président indique que les modifications proposées dans le cadre de la DM1 du budget principal sont mineures. Elles concernent en section de fonctionnement un transfert de crédit de 10 000 € lié au non-recrutement d'un Directeur remplaçant en 2019.

La modification proposée en section d'investissement concerne l'augmentation de capital de la SPL NA THD. La part appelée en 2019 auprès de Charente Numérique est de 375 000 €. Elle est financée à 50 % (187 500 €) sur les fonds du Syndicat et à 50 % par la Région Nouvelle-Aquitaine, étant précisée que la part financée par le Syndicat sera prise sur les investissements prévus dans l'année 2019 ce qui représente moins de 0,3 % des crédits correspondants qui ont été votés dans le cadre du Budget primitif 2019.

Cette augmentation de capital passe également par une augmentation en recettes de 187 500 € de la ligne fonds de concours Région.

L'AP « FttH » fait l'objet d'un ajustement suite au transfert de crédit de 187 500 € en dépenses d'investissement avec un phasage établi conformément au tableau ci-dessous :

1 -AP FttH (HT)	Montant réalisé	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP ultérieures
162 200 000 €	7 652 774.14 €	57 205 006,02 €	57 530 539.02 €	29 062 274,90 €	10 749 405.92 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

 Dans le cadre de la demande de subvention de fonds européens effectuée par Charente Numérique, isolement d'une partie du lot 2 FTTH (Sud-Charente) et approbation de la découpe de son financement (n°2019-17-CS) :

Le Président rappelle que la subvention FEDER attendue dans le cadre du plan de financement du programme d'aménagement numérique de la Charente est de 11,7 M€.

La Région, gestionnaire des fonds FEDER, a souhaité que les dossiers restent traités en local. Pour cela, il est nécessaire que le montant du projet à financer soit inférieur à 50 M€ HT. Le Syndicat a intégré cette condition et ne sollicitera donc les fonds FEDER que sur un lot (Lot 2 : Sud-Charente.)

Envoyé en préfecture le 09/10/2019 Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

Le plan de financement global est ainsi adapté, pour isoler le financement du lot 2 qui servira de support à la demande de subvention FEDER. La délibération qui est présentée acte cette découpe et servira de base à la demande de subvention du FEDER.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Convention de mise à disposition de moyens pour l'année 2019 entre Charente Numérique et le Département (n° 2019-18-CS) :

Le Président rappelle qu'au titre de son soutien en tant que membre adhérent, le Département met à disposition de Charente Numérique des moyens de fonctionnement en personnel, locaux, mobilier, véhicules, parking et prestations (imprimerie, affranchissements);

L'ensemble de ces moyens mis à disposition pour l'année 2019 par le Département représente une valeur de 330 919 € et la convention jointe au projet de délibération détaille l'ensemble des moyens mis à disposition pour 2019 par le Département à Charente Numérique. Le Président précise que M. François BONNEAU ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Convention pour la prise en charge des coûts d'exploitation du réseau des 3 ex CdC entre Charente Numérique, le SDEG 16 et le GrandAngoulême (n° 2019-19-CS) :
- M. Pierre DEBESSON indique que le réseau des 3 ex CdC a été mis à disposition de plein droit le 9 juin 2017 à Charente Numérique et qu'un contrat de transfert en pleine propriété au bénéfice de Charente Numérique a été conclu le 4 mai 2018 entre le SDEG 16 et Charente Numérique ;

L'exploitation du réseau des 3 ex CdC génèrent des dépenses (électricité, location d'infrastructures propriétés d'Orange, maintenance...), enregistre des recettes commerciales (vente de services aux usagers) et constate des charges d'amortissements. Le différentiel entre les dépenses et les recettes est appelé ici « coûts d'exploitation » et sera pris en charge par la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême.

La convention tripartite qui est jointe au projet de délibération a fait l'objet d'échanges entre Charente Numérique, le GrandAngoulême et le SDEG 16. Elle vise à préciser le périmètre et les conditions de prise en charge des coûts d'exploitation par la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême ainsi que les rapports financiers entre les parties.

Le Président indique qu'il faudra étudier les conditions d'un rapprochement de ce réseau avec le réseau FttH exploité par la SPL NATHD.

M. Jean-Michel BOLVIN précise que la convention sera présentée au Comité syndical du 24 juin 2019.

Envoyé en préfecture le 09/10/2019 Recu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

M. Christophe RAMBLIERE souhaite qu'un travail sur la commercialisation soit effectué par le Syndicat et que le nombre de réunion annuelle sur le suivi de l'exploitation du réseau des 3 ex CdC soit mentionné dans la convention.

Le Président propose que deux réunions soit prévues dans l'année et que l'article de la convention qui fait référence aux réunions de suivi soit modifié en conséquence. Le Comité syndical approuve cette modification.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Convention de partage des infrastructures entre Charente Numérique et la SAEML Territoires Charente (ZAC des Montagnes Ouest) (n° 2019-20-CS) :
- M. Pierre DEBESSON indique que le réseau des 3 ex-CdC irrigue 24 zones d'activités. Chaque zone dispose d'une distribution, et certaines entreprises sont pré-raccordées (170.) Seule la zone des Montagnes-Ouest est restée sans distribution. L'objectif est donc de compléter le réseau, afin de permettre le raccordement des entreprises qui en font la demande. Cette distribution sera reprise dans le cadre du déploiement du réseau FttH.

Il est précisé que les fourreaux posés dans cette zone d'activité sont propriété de la SAEML Territoires Charente et qu'une convention d'usage à titre gracieux doit être conclue avec Territoires Charente. Le Président précise que M. François BONNEAU ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Avancement:

- Déploiement radio TD-LTE :

Pierre DEBESSON indique que le déploiement du réseau TD-LTE est terminé. Le dernier point haut a été mis en service au mois de mai. On constate à certains endroits des zones non-couvertes liées au relief et à la végétation qui sont progressivement identifiés.

Trois solutions sont envisagées pour traiter ces zones avec :

- le Microcell TD-LTE: quelques déploiements de cette nouvelle technologie sont en cours de programmation (complément du réseau TD-LTE qui a été déployé, dans le cadre du marché en cours sans avenant, pour septembre ou octobre);
- le maintien du réseau d'Alsatis sur certaines plaques identifiées comme ne bénéficiant du réseau déployé par Nomotech ;
- le déploiement de routeurs 4G multi-opérateurs.

La solution satellite reste toujours possible en dernier recours et Pierre DEBESSON rappelle que les réseaux radio ne sont pas complémentaires de la fibre mais déployés ou maintenus en tant que technologie d'attente.

Envoyé en préfecture le 09/10/2019 Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

Le Président souligne que l'engagement qui consiste à maintenir l'accès à des technologies alternatives sera maintenu pendant toute la période de déploiement du réseau fibre optique afin que les administrés puissent bénéficier d'un service internet et ne pas être exclus de la société de l'information. Les réseaux (radio et filaire) pourront coexister pendant un certain temps et les foyers auront le choix de la technologie y compris lorsque le réseau FttH sera déployé et commercialisé. Il se peut néanmoins que les opérateurs incitent à la migration vers le réseau FttH.

- Déploiement du réseau FttH:

Le Jalon 1 connaît des retards. Le site web prend en compte à la fois les retards estimés ainsi que la période de neutralisation liée au gel commercial.

Les travaux de déploiement qui concerne le Jalon 2 ont commencé et le Jalon 1N est moins impacté par les retards.

Les premières prises seront commercialisées très prochainement avec une première réunion d'information sur les conditions de raccordement au réseau et des souscriptions au service internet très haut débit qui se déroulera le 14 juin 2019 avec les administrés de la 1ère zone arrière mise en service (BG06 – Chantillac et Bors-de-Baignes). Une 2ème réunion se déroulera le 28 juin 2019 avec les opérateurs qui présenteront leurs offres et les administrés pourront souscrire leur abonnement.

L'inauguration officielle de la première prise optique du réseau FttH aura lieu le 11 juillet 2019 à 11h00 à Chantillac.

Un point est effectué par Pierre DEBESSON sur les éléments d'architecture du réseau FttH en cours de déploiement. Dans les mois qui arrivent, l'ensemble des Nœuds de Raccordement Optique (NRO) auront été recettés et seront transférés pour exploitation à la SPL NATHD.

S'agissant des tronçons de collecte, 3 tronçons sont recettés, les travaux de 5 tronçons sont terminés, 8 tronçons sont en cours de réalisation et 13 sont en phase d'étude. Les ouvertures commerciales des zones arrière commencent également.

Un rappel est fait sur la règlementation applicable avant de commercialiser les prises avec des étapes formelles qui doivent être respecter : il faut faire une consultation préalable avec un certain laps de temps laissé aux opérateurs pour qu'ils puissent réagir. Un compte-rendu de mise à disposition est ensuite communiqué aux opérateurs afin de leur permettre de travailler sur leurs propres études et leurs implantations de matériels dans les infrastructures. Il y a ensuite une période de gel commercial de 3 mois durant laquelle on ne peut pas commercialiser. Cette période doit permettre aux opérateurs de se préparer et de pouvoir commercialiser leurs offres sur le réseau en même temps.

M. Didier BERTRAND souhaite savoir si le site internet est actualisé en fonction des décalages constatés au niveau du planning. Pierre DEBESSON indique que le site internet fait l'objet de mise à jour et qu'une actualisation doit intervenir au mois de juin. Il est précisé que le site ne donne en revanche aucune indication de planning pour les sites prioritaires.

Envoyé en préfecture le 09/10/2019 Recu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

5. Brèves:

- Quelques mots sur la commercialisation :

Le réseau néo-aquitain est maintenant commercialisé depuis 6 mois pour les premières plaques (au nombre de 6). Ils en résultent des tendances qui se dégagent en fonction de leurs caractéristiques.

Trois éléments apparaissent comme fondamentaux pour une bonne commercialisation :

- le débit internet constaté sur la plaque avant la mise en service des prises optiques (plus le débit est faible, meilleure est la pénétration commerciale) ;
- l'arrivée des opérateurs majeurs a également un effet vertueux sur la commercialisation ;
- l'implication du maire.

Le Président rappelle que l'implication des élu(e)s est un élément fondamental pour la réussite commerciale de ce programme. M. François BONNEAU précise que certains administrés ne croient toujours pas à l'arrivée de la fibre et qu'il faut faire de la pédagogie sur les caractéristiques de ce chantier.

- Utilisation des fourreaux propriétés du SDEG 16 :

Le Président indique que le SDEG 16 a soumis un projet de convention à Charente Numérique en août 2018. Charente Numérique avait jugé cette convention non-acceptable pour les raisons suivantes :

- convention trop précaire (durée limitée à trois ans, possibilité de résiliation sans raison objective) ;
- coûts de location ne tenant pas compte du fait que ces fourreaux ont été financés par les collectivités, et notamment le bloc communal ;
- coûts de location pour les 600 km annoncés par le SDEG 16 seraient de 600 000 €HT par an, largement supérieurs au coût d'usage annuel estimé du réseau d'Orange pour environ 4 000 km.

Il est apparu que cette convention a été approuvée par le Comité syndical du SDEG 16 en décembre 2018 sans tenir compte des modifications demandées par Charente Numérique qui souhaite avoir un accès aux fourreaux du SDEG 16 qui ont été posés dans le cadre des opérations d'enfouissement en ne payant que les frais d'entretien de ces infrastructures et pas les droits d'utilisation qui ont déjà été payés par les communes.

Le Président souhaite que la convention soit revue afin qu'elle intègre les demandes faites par Charente Numérique.

M. Jean-Michel BOLVIN se dit d'accord sur le principe avec une réunion spécifique qui sera organisée sur ce sujet.

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

- Fonds européens :

Le Président rappelle que le plan de financement du programme d'aménagement numérique très haut débit prévoit une participation financière des fonds européens. Il souhaite que cette participation soit sécurisée afin que le montage financier du programme soit finalisé.

M. Mathieu HAZOUARD précise que les allers-retours entre la Commission européenne et la Région Nouvelle Aquitaine en tant qu'autorité de gestion ont été longs avec des difficultés pour dégager des règles d'intervention. M. Mathieu HAZOUARD souligne que la Région est fortement impliquée financièrement dans le programme d'aménagement numérique très haut débit et que les règles d'intervention seront finalisées prochainement.

6. Questions et observations diverses :

Le Président rappelle que l'inauguration de la première prise optique du réseau FttH aura lieu le 11 juillet 2019 à 11h00 à Chantillac. Le prochain Comité syndical se déroulera le 26 septembre 2019 à 14h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

* * * * *

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



Annexe 1 du procès verbal de la séance du 6 juin 2019 - Délégation du Comité syndical au Président de Charent Dividité 200070639-20190926-2019-24_CS-DEC (de février à mai 2019)

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	Observations
2019	18001	06/03/2019		Bon de commande n°2 : travaux de terrassements Génie Civil, commune de Pérignac au lieu-dit Le Burguet	Travaux	-	14 548,40 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du Département)
2019	19001	21/02/2019	ROBINET (17204)	Pose de fourreaux à Cherves-Richemont	Travaux	МАРА	5 090,43 € HT	
2019	19002	08/03/2019	TOPO 16 (16108)	Téléphonie mobile site de Lignières-Sonneville : bornage et division parcelle	Etudes	МАРА	1 076,50 € HT	
2019	19003	22/03/2019		Marché de travaux d'élagage préparatoire à la pose de fibre optique	Travaux	МАРА	28 500,00 € HT	Tranche ferme
2019	19004	22/03/2019		Marché de travaux d'élagage préparatoire à la pose de fibre optique	Travaux	МАРА	70 000,00 € HT	Tranche ferme
2019	19005	22/03/2019	SIGNAUX GIROD (17100)	Panneaux d'information	Fournitures	МАРА	1 375,20 € HT	
2019	19006	25/03/2019	ENEDIS	Téléphonie mobile site de Pressignac : raccordement électrique	Fournitures	МАРА	1 029,60 € HT	
2019	19007	24/04/2019		Mission de maîtrise d'œuvre pour mutualisation de travaux AEP / fibre optique à Marthon	MOE	МАРА	3 500,00 € HT	



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

Annexe 2 du procès verbal de la séance du 6 juin 2019 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : admission des sous-traitants (de février 2019 à mai 2019)

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmêtre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificatif	Montant total
10001	Marché de conception	RESONANCE	Cool Channel	SENTOU (24600)	26/02/2019	Travaux de terrassements Génie Civil, commune de Pérignac au lieu-dit Le Burguet		14 548,40 € HT
18001	réalisation FttH/FttE (lot 2)	(mandataire)/SOBECA (co- traitant)/SOMELEC (co-traitant)	Sud Charente	MILCENT GADRAS (16360)	22/03/2019	Travaux de charpente, couverture et bardage bois pour habillage des Shelters béton Télécom (NRO)		30 059,52 € HT
				CONECTIC (91620)	08/03/2019	Etudes de génie civil et relevés terrains FttH		120 000 € TTC
				PERIGORD TP (24200)	08/03/2019	Etudes et travaux de Génie Civil, relevés terrains FttH et déroulage de câbles optiques		150 000 € HT
				SLTP (16730)	22/03/2019	Etudes et travaux de Génie Civil, relevés terrains FttH et déroulage de câbles optiques		15 000 € HT
				ALLEZ & CIE (16260)	22/03/2019	Travaux de Génie Civil, relevés terrain FttH et déroulage de câbles optiques		500 000 € HT
18002	Marché de conception réalisation FttH/FttE	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES	Overt Chavente	RWT ENERGY (33650)	22/03/2019	Travaux optiques		200 000 € HT
18002	(lot 3)	ENERGIES ET SERVICES (cotraitant)	Ouest Charente	CYPRIOTE (24220)	01/04/2019	Travaux de Génie Civil, relevés terrain FttH et déroulage de câbles optiques		100 000 € HT
				CYPRIOTE (24220)	15/05/2019	Travaux de Génie Civil, relevés terrain FttH et déroulage de câbles optiques	+ 200 000 € HT	300 000 € HT
			-	DUTARTRE (16170)	01/04/2019	Opérations de pompage, nettoyage de chambres Télécom, hydrocurage ou rinçage à haute pression d'eau des fourreaux		10 000 € HT
				AUDRERIE (19500)	11/04/2019	Etudes de génie civil et relevés terrains FttH		36 000 € TTC

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmêtre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificatif	Montant total
				ETUDES TRAVAUX D'ARMOR (22190)	08/03/2019	Etudes optiques & Génie Civil et relevés terrains	+ 48 000 € TTC	144 000 € TTC
				ETUDES TRAVAUX D'ARMOR (22190)	29/04/2019	Etudes optiques & Génie Civil et relevés terrains	+ 96 000 € TTC	240 000 € TTC
				PERIGORD TP (24200)	08/03/2019	Etudes et travaux de Génie Civil, relevés terrains FttH et déroulage de câbles optiques		150 000 € HT
	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 4)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co- traitant)		PERIGORD TP (24200)	29/04/2019	Etudes et travaux de Génie Civil, relevés terrains FttH et déroulage de câbles optiques	+ 150 000 € HT	300 000 € HT
				SADE CGTH (87222)	08/03/2019	Etudes et travaux de Génie Civil, relevés terrains FttH et déroulage de câbles optiques		35 000 € HT
				ALLEZ & CIE (16260)	22/03/2019	Travaux de Génie Civil, relevés terrain FttH et déroulage de câbles optiques		500 000 € HT
18003			Nord Ouest Charente	RWT ENERGY (33650)	22/03/2019	Travaux optiques		200 000 € HT
	(101 4)			RWT ENERGY (33650)	11/04/2019	Etudes et relevés terrains FttH	+ 60 000 € TTC	300 000 € TTC
				RWT ENERGY (33650)	15/05/2019	Etudes et relevés terrains FttH	+ 120 000 € TTC	420 000 € TTC
				CYPRIOTE (24220)	01/04/2019	Travaux de Génie Civil, relevés terrain FttH et déroulage de câbles optiques		100 000 € HT
				CYPRIOTE (24220)	15/05/2019	Travaux de Génie Civil, relevés terrain FttH et déroulage de câbles optiques	+ 200 000 € HT	300 000 € HT
				DUTARTRE (16170)	01/04/2019	Opérations de pompage, nettoyage de chambres Télécom, hydrocurage ou rinçage à haute pression d'eau des fourreaux		10 000 € HT
				AUDRERIE (19500)	11/04/2019	Etudes de génie civil et relevés terrains FttH		36 000 € TTC
				STTP BORDET (17240)	29/04/2019	Travaux de Génie Civil, relevés terrain FttH et déroulage de câbles optiques	+ 200 000 € TTC	300 000 € TTC

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID: 016-200070639-20190926-2019_21_CS-DE

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmêtre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificatif	Montant total
				PERIGORD TP (24200)	08/03/2019	Etudes et travaux de Génie Civil, relevés terrains FttH et déroulage de câbles optiques		150 000 € HT
				RWT ENERGY (33650)	22/03/2019	Travaux optiques		200 000 € HT
	Marché de conception réalisation FttH/FttE (Lot 1N)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co- traitant)	GrandAngoulême - La Rochefoucauld- Porte du Périgord	ALLEZ & CIE (16260)	22/03/2019	Travaux de Génie Civil, relevés terrain FttH et déroulage de câbles optiques		500 000 € HT
				CYPRIOTE (24220)	01/04/2019	Travaux de Génie Civil, relevés terrain FttH et déroulage de câbles optiques		100 000 € HT
18015				CYPRIOTE (24220)	15/05/2019	Travaux de Génie Civil, relevés terrain FttH et déroulage de câbles optiques	+ 200 000 € HT	300 000 € HT
				DUTARTRE (16170)	01/04/2019	Opérations de pompage, nettoyage de chambres Télécom, hydrocurage ou rinçage à haute pression d'eau des fourreaux		10 000 € HT
				PROJ'ELECT (16150)	01/04/2019	Travaux de Génie Civil, relevés terrain FttH et déroulage de câbles optiques		200 000 € HT
				AUDRERIE (19500)	11/04/2019	Etudes de génie civil et relevés terrains FttH		36 000 € TTC

Reçu en préfecture le 09/10/2019



Annexe 3 du procès verbal de la séance du 6 juin 2019 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : opérations permettant le deploiement mutualisé d'infrastructures de communications électroniques (de décembre 2018 à mai 2019)

Opérateur	Convention	Secteur	Objet	Date de commande	Montant HT	Observations
SIAEP du KARST de la Charente	Convention de groupement de commande (signée le 25/09/2018)	Yvrac et Malleyrand	Travaux	12/12/2018	29 994,00 €	En cours
ENEDIS	Convention cadre (signée le 13/07/2017)	Montbron	Travaux	13/03/2019	238 446,59 €	En cours
SIAEP du KARST de la Charente	Convention de groupement de commande (signée le 29/06/2018)	Saint-Germain de Montbron et Vilhonneur	Travaux	09/04/2019	90 429,69 €	En cours